

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024
Affichage : 06/06/2024

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

Objet : SUBVENTIONS DIVERSES 2024 :

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder la subvention suivante au titre de l'exercice 2024 :

NOM DE L'ASSOCIATION	NATURE DE L'ACTION	Subvention proposée	Observations
Association "Terres de vie en Lozère"	Complément cotisation 2024	1 551,90 €	La cotisation annuelle a été portée de 1,50 € à 1,80 € lors de l'Assemblée Générale de l'association le 12 avril 2024. Ce montant est multiplié par la population municipale au 1 ^{er} janvier 2023 (5 173 hab.) soit un total 2024 de 9 311,40 € sur 2024. 7 759,50 € ont été votés le 11 avril 2024.
Association "Le Choisinaît"	Subvention exceptionnelle	2 309,04 €	Sommes correspondant à la prise en charge du transport et du traitement des déchets amiantés du site historique des Choisinets. (Versement de la subvention conditionné à la transmission de la facture de transport et traitement des déchets et plafonnée au montant de celle-ci si inférieure à 2 309,04 €).
Association "les productions du Rucher"	Subvention exceptionnelle	1 500,00 €	Participation au financement de la captation de la "Balade de Mr CHAIZE" autour du patrimoine de Langogne" (Compétence Tourisme)
TOTAL		5 360,94 €	

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président.

Francis CHABALIER

